



## **Rapport sur le Monitoring des Violations des Droits des prisonniers.**

**Période des mois d'octobre, novembre et décembre 2023.**

## **Plan du présent rapport.**

- **INTRODUCTION.**
- **TRAITEMENTS INHUMAINS ET DEGRADANTS.**
- **INSUFFISANCE ALIMENTAIRE**
- **CAS DE PRIVATION AUX SOINS DE SANTE**
- **PROBLEMATIQUE DU TRANSPORT DES PRISONNIERS**
- **CORRUPTION ET VOL ORGANISE**
- **SURPOPULATION CARCERALE**

## **I. INTRODUCTION**

Au cours des mois d'octobre, novembre et décembre 2023, ACAT - Burundi a documenté des cas de violations des droits des personnes privées de liberté détenues dans les établissements pénitentiaires des circonscriptions de Bubanza, Bujumbura (Prison Mpimba), Bururi, Muyinga, Ruyigi, Rutana, Gitega, Muramvya et Rumonge.

Les violations observées dans ces différentes prisons sont notamment des cas de traitements inhumains et dégradants constitutifs d'actes de torture, l'insuffisance alimentaire, la privation aux soins de santé, la détention arbitraire ainsi que la surpopulation carcérale qui génère d'autres contraintes comme l'insalubrité, la promiscuité et la propagation des maladies.

## **II. CAS DE TRAITEMENTS INHUMAINS ET DEGRADANTS**

Le phénomène de maltraitance physique des prisonniers a toujours été récurrent depuis un certain temps. Au cours de cette période concernée par ce rapportage, nous constatons une nette diminution des cas.

Les cas documentés pendant cette période ont eu lieu dans la prison de Ngozi :

- En date du 15 octobre 2023, BUCUMI Juvénal a été sauvagement tabassé par un certain NZEYIMANA Jérémie alias Rweguye, capita chargé de la sécurité dans la prison de Ngozi. BUCUMI Juvénal a été admis dans l'infirmerie de la prison pour recevoir des soins compte tenu de l'état de sa santé précarisée par les bastonnades. Le bourreau n'a pas été poursuivi ; ce qui prouve la persistance de l'impunité.
  
- En date du 21/12/2023, un détenu connu sous le nom de RUKINGA de la prison de Ngozi a voulu s'évader sans succès. Il a été capturé par ses pairs chargés de sécurité. Ceux - ci l'ont sérieusement tabassé et placé dans la cellule de correction où il est resté pendant 8 jours dans état critique dû aux bastonnades. Il a été admis à l'Hôpital de NGOZI où il a malheureusement rendu l'âme en date du 1/1/2024. Les auteurs de ces actes barbares n'ont pas été inquiétés. Pas d'enquêtes en cours et conséquemment il n'y aura pas de poursuite judiciaire.

### **III. CORRUPTION OU VOL ORGANISE PAR UNE PRATIQUE DE LA COLLECTE DES FONDS EXORBITANTS DANS LA PRISON DE MPIMBA**

Durant cette période couvrant ce rapportage, ACAT –Burundi a documenté une pratique fallacieuse constaté dans la Prison centrale de Bujumbura connue sous le nom de « MPIMBA ». Cette pratique consiste à collecter des fonds à l'endroit des prisonniers nouvellement admis ou ceux qui changent de chambres et avons constaté ce qui suit :

La prison de Mpimba avait une population carcérale de 5035 prisonniers dont 3430 prévenus et 1605 condamnés dont 309 femmes et 4726 Hommes à la date du 30 novembre 2023 pour une capacité d'accueil de 800 détenus.

Les dortoirs de la prison sont répartis en onze quartiers à savoir :

1. Quartier Infirmerie A,
2. Quartier mineur adulte,
3. Quartier isolément ou cellule A,
4. Quartier transit,
5. Quartier prévenu,
6. Quartier correction,
7. Quartier contraint communément appelé (KWIKORI),
8. Quartier mineur enfant appelé (SAFISHA),
9. Quartier cellule B,
10. Quartier Terrain – Bwagiriza,
11. Quartier femmes.

Les informations explicatives pour chaque type de cellule seront fournies en bas.

En effet, chaque quartier a un responsable de la cellule appelé « capita général » et son adjoint. Au niveau de toute la prison, il y a un capita principal, un chargé du social et un chargé de la sécurité. Tous ces représentants sont des prisonniers. Ils sont nommés ou désignés par la direction de la prison selon son bon vouloir alors qu'ils devraient être élus par leurs pairs.

L'une des principales tâches qu'ils font est la collecte de l'argent par force à l'endroit des prisonniers nouvellement admis dans la prison appelés " IBIBAMBA" en kirundi » pour que ces prisonniers trouvent une cellule où dormir au sein de la prison.

Le montant exorbitant exigé à chaque prisonnier nouvellement admis, prouve à suffisance qu'il s'agit d'un vol organisé qui est pratiqué dans la prison. Les responsables de cet établissement pénitentiaire connaissent ce phénomène mais laissent faire ces représentants des prisonniers, les prisonniers dénoncent que les responsables de la prison seraient complices avec les "capitas" pour profiter à leur tour de cette collecte de fonds.

En général, l'hébergement des détenus relève de la responsabilité de l'Etat, les personnes privées de liberté n'ont pas à payer pour pouvoir dormir dans les cellules qui sont initialement prévues pour cette cause, s'il y d'autres défis comme la surpopulation carcérale, des mesures de désengorgement doivent être prises par les autorités habilitées pour pallier à cela.

A titre illustratif, ci-dessous un tableau qui détaille les sommes exigées aux nouveaux arrivants pour avoir une place à coucher dans la prison de MPIMBA.

Numéro d'ordre	Quartiers/cellules	Montant en Francs Burundais (FBU)	Observations
1.	Cellule Infirmierie A	500.000 Fbu	C'est un quartier considéré comme étant réservé aux prisonniers évolués (VIP).
2.	Cellule Mineur adulte	- 300.000 Fbu par personne, soit 600.000 Fbu par chambre de 2 personnes. - 200.000 Fbu par personne au corridor et dans les salles communes.	Il est placé en seconde position en termes de considération qui tient compte de l'espace et de la propreté. On y trouve 2 personnes par chambre.  Le corridor est aussi facturé pour ceux qui n'ont pas obtenu des chambres.
3.	Cellule Isolement ou cellule A	- 300.000 Fbu	Idem que mineur adulte.

4.	Cellule Transit	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 200.000 Fbu par personne,</li> <li>- 80.000 Fbu à 100.000 Fbu pour les corridors (kirongozi).</li> </ul>	<p>Les chambres sont appelées "douches" et chaque "douche" abrite 12 prisonniers. On y trouve également des salles communes. Les prix sont variés et compris entre 80.000 Fbu et 100.000 Fbu.</p>
5.	Cellule Prévenus	Idem que le quartier transit.	Il est dans la même localité que le quartier transit et obéit aux mêmes conditions.
6.	Cellule Contraint (kwikori)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 300.000 Fbu /chacun et par chambre,</li> <li>- 70.000 Fbu/prisonnier dans les corridors (kirongozi).</li> </ul>	La chambre est occupée par 2 prisonniers si une personne veut l'occuper seule, elle paie 600.000Fbu.
7.	Cellule Mineur enfant (SAFISHA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 100.000Fbu/personne pour la petite salle,</li> <li>- 60.000Fbu/personne dans la grande salle.</li> </ul>	La petite salle est occupée par plus de 40 personnes tandis que la grande salle héberge plus de 100 personnes.
8.	Cellule Correction	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 300.000Fbu/ personne pour une chambre de 2 prisonniers,</li> <li>- 70.000 Fbu/personne au corridor.</li> </ul>	Une personne peut occuper une chambre seule à condition de payer 600.000Fbu.
9.	Cellule B	80.000 Fbu par personne	C'est une salle commune.

10.	Cellule Terrain Bwagiriza	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 30.000 Fbu dans les hangars,</li> <li>- 5.000 Fbu hors hangars.</li> </ul>	<p>Les hangars ont été érigés par le CICR pour venir en aide aux prisonniers les plus démunis. Même ceux qui dorment à la belle étoile doivent payer !</p>
11.	Cellule Femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 50.000 Fbu pour les places de premier niveau,</li> <li>- 30.000 Fbu au deuxième niveau,</li> <li>- 15.000 Fbu pour le troisième niveau,</li> <li>- 20.000 Fbu par personne dans les petites salles et le corridor.</li> </ul>	<p>Pour ce quartier, il y a une seule chambre où on y trouve des lits superposés,</p> <p>Pour les petites salles et corridor, le coût est forfaitaire.</p>

Soulignons que cette somme exorbitante exigée aux prisonniers aggrave le degré de vulnérabilité des détenus et de leurs familles. Certains sont obligés de vendre leurs lopins de terre pour pouvoir trouver un endroit où ils peuvent coucher. Celui qui ne s'acquitte pas de ce montant est mis dehors ou dans un autre quartier qui exige moins. C'est ce qu'on appelle « GUTIMBURURA » dans le jargon de la prison. Ces détenus vivent dans de très mauvaises conditions liées à l'insalubrité et au surnombre.

La gestion de cette somme récoltée reste obscure et confuse. Les "capitas" ne rendent pas compte aux prisonniers alors qu'ils font cette collecte officiellement pour avoir des moyens de subvenir aux besoins des prisonniers en ce qui concerne la propreté ou le paiement de l'abonnement aux différentes chaînes de la télévision. Ce qui est évident est que l'argent collecté dépasse largement le motif pour lequel il est collecté.

Il est à faire remarquer que les autorités de la prison restent insensibles face aux lamentations des prisonniers qui dénoncent toujours la collecte de cette somme exorbitante. Plus d'un se demande pourquoi l'installation des prisonniers dans les cellules est confiée à des prisonniers alors qu'il y a un service social qui normalement devrait s'en charger.

Cette pratique laisse les différentes familles des prisonniers dans la misère totale au moment où un poignet de prisonniers et les autorités pénitentiaires s'enrichissent illicitement.

#### **IV. CAS DE PRIVATION AUX SOINS DE SANTE**

La problématique d'accès aux soins de santé pour les prisonniers en état de besoin a été constatée au cours de cette période de rapportage. L'indisponibilité des médicaments dans certains dispensaires des prisons en l'occurrence les prisons de MPIMBA, RUYIGI et NGOZI.

Nous avons également constaté l'absence des véhicules pour le transport des patients nécessiteux.

La corruption est aussi à la source de la violation à ce droit fondamental. Nous avons documenté un cas d'un professionnel de santé qui a adopté un comportement inhabituel dans la prison de RUYIGI. Il s'agit d'un cas d'un certain NSHIMIRIMANA Deo, responsable de l'infirmerie dans la prison de RUYIGI qui ne reçoit pas comme il faut ses patients. Des sources à Ruyigi nous précisent que quelques fois il refuse même de les accueillir sans aucun motif avancé. Est bien accueilli celui qui propose un certain avantage en contrepartie.

Toujours, dans cette rubrique de non-respect du droit à la santé, nous avons constaté que certains responsables judiciaires ne se soucient pas de l'état de santé des personnes poursuivies par la justice et souvent les conséquences sont tragiques. Le cas illustratif pour cette période de rapportage est le décès de dame Edith NIZIGAMA en date du 1/1/2024, elle était placée sous mandat d'arrêt par le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de MUHA en Mairie de Bujumbura Monsieur BUCUMI Albert.

La famille de la défunte avait informé le Procureur que la défunte souffrait d'une maladie chronique et que son emprisonnement pourrait aggraver la maladie. Le procureur n'a pas donné crédit à ses déclarations et l'a placée sous mandat d'arrêt. Cet acte démontre une fois de plus l'irresponsabilité de certains responsables des



parquets qui mettent en avant l'emprisonnement sans tenir compte des conséquences que cela peut engendrer.

Nous signalons aussi le cas d'un certain NYANDWI Salvator, victime d'actes de torture lors de son arrestation dans le commissariat de Gitega et détenu à la prison de Mpimba, il lui est interdit de sortir de la prison pour bénéficier des soins. Selon l'avis médical, il doit subir une opération chirurgicale mais cela semble compliqué faute d'autorisation de la part de la direction de la prison. Signalons qu'il avait été transféré il y a une année pour subir cette intervention chirurgicale et conséquemment la maladie s'aggrave faute de ne pas recevoir des soins requis.

## **V. PROBLEMATIQUE LIE AU TRANSPORT DES PRISONNIERS**

La Prison centrale de MPIMBA se trouve dans la municipalité de Bujumbura, commune Muha, dans la zone Musaga. Les prisonniers doivent répondre aux convocations des différentes instances judiciaires pour faire avancer leurs dossiers judiciaires.

Pour exécuter ces convocations, la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires met à la disposition de la prison un véhicule qui assure le transport des prisonniers. Il s'agit d'un camion (un seul) surnommé « NTAMBABAZI » qui en même temps est utilisé dans la logistique pour le transport du bois de chauffage et dans le déplacement des détenus.

Le camion démarre vers 10 heures du matin pour faire le tour des parquets et juridictions de la Mairie de Bujumbura et la province de Bujumbura pour retourner vers 20 heures du soir voire même 21 heures du soir. En ce moment-là, certains prisonniers sont en état d'ébriété et à l'intérieur du camion, le bac n'est pas éclairé, il n'y a pas de chaises pour s'asseoir.

Face à cette situation, dans cette cabine fermée, il y a un risque élevé de harcèlement ou de violences sexuelles envers les filles ou femmes qui se retrouvent en contact avec des hommes et des jeunes garçons en pleine obscurité dont certains sont en état d'ivresse manifeste.

A titre illustratif, le mardi 07 novembre 2023 vers 21h30 min une femme prisonnière de la prison de MPIMBA qui se trouvait dans le camion a été agressée par quelques hommes se trouvant dans le même camion au moment où les prisonniers rentraient en provenance des cours et tribunaux qui les avaient convoqués pour divers motifs.

Heureusement, la police a intervenu avant que le viol ne soit consommé. Ce moyen de transport n'est pas approprié et met les filles et femmes prisonnières dans une situation d'insécurité.

Pour remédier à cette situation, ACAT-Burundi demande des solutions urgentes. La Direction Générale des Affaires pénitentiaires en concertation avec la direction de la prison de Mpimba doit prendre des mesures allant dans le sens de séparer les femmes et les hommes lors des transports des prisonniers surtout nocturnes.

Les cours et Tribunaux sont aussi appelés à privilégier les itinérances des magistrats dans la prison. A défaut, il faut faire rentrer les prisonniers avant qu'il ne fasse nuit car ce genre d'actes se manifestent pendant la nuit. Les bourreaux profitent de l'obscurité.

De plus, il faut une vigilance accentuée de la police pénitentiaire qui escorte les prisonniers pour éviter que de tels actes continuent à se perpétrer, il faut veiller à protéger les femmes et les filles qui sont généralement vulnérables aux actes de harcèlement et de violences sexuelles.

## **VI. SURPOPULATION CARCERALE**

A part ces mauvais traitements dont sont victimes certains prisonniers dans différentes maisons de détention du Burundi, il s'observe toujours un effectif élevé dépassant la capacité d'accueil des prisons si l'on se réfère au nombre de prisonniers qu'elles devraient accueillir et le nombre de prisonniers qu'elles comptent actuellement. Cela s'explique par l'abus du droit d'arrestation par les magistrats et la lenteur dans le traitement des dossiers judiciaires des prévenus.

Les tableaux ci-dessous illustrent cette situation :

**i. Mois d'octobre 2023**

<b>Maison d'arrêt</b>	<b>Capacité d'accueil</b>	<b>Nombre total de prisonniers</b>	<b>Nombre de Prévenus</b>	<b>Nombre de condamnés</b>	<b>Dépassement en Pourcentage</b>
MURAMVYA	100	869 avec 12 nourrissons	324	545	869%
MPIMBA	800	4823 avec 48 nourrissons	3339	1484	602,88%
GITEGA	400	1598 avec 10 nourrissons	859	739	399.5%
RUMONGE	800	1079 avec 05 nourrissons	330	749	134,88%
BURURI	250	385 avec 03 nourrissons	332	153	194%
MUYINGA	300	641 avec 02 nourrissons	172	469	213.67%
BUBANZA	200	520 avec 04 nourrissons	210	310	260%
RUYIGI	300	764 avec 15 nourrissons	284	480	254,67%
RUTANA	350	542 avec 02 nourrissons	192	350	154,86%
NGOZI	650	11951 avec 30 nourrissons	766	1122	290.461%

**La population carcérale au 31 octobre 2023 était de 13554 prisonniers.**

**ii. Mois de novembre 2023**

<b>Maison d'arrêt</b>	<b>Capacité d'accueil</b>	<b>Nombre total des prisonniers</b>	<b>Nombre de prévenus</b>	<b>Nombre de condamnés</b>	<b>Dépassement en pourcentage</b>
BUBANZA	200	489 avec 03 nourrissons	205	284	244,50%
BURURI	250	478 avec 02 nourrissons	327	151	191.20%
GITEGA	400	1587 avec 11 nourrissons	874	713	396.75%
MPIMBA	800	5035 avec 48 nourrissons	3430	1605	629,38%
MURAMVYA	100	838 avec 11 nourrissons	328	510	838%
MUYINGA	300	656 avec 05 nourrissons	176	480	218,67%
NGOZI	650	1981 avec 24 nourrissons et 30 mineurs	675	1306	304,76%
RUTANA	350	553 avec 03 nourrisson	211	342	158%
RUYIGI	300	735 avec 14 nourrissons	303	432	245%
RUMONGE	800	1083 avec 04 nourrissons	381	702	135.38%

**La population carcérale au 31 novembre 2023 était de 13754 prisonniers.**

### iii. Mois de décembre 2023

Maison d'arrêt	Capacité d'accueil	Nombre total des prisonniers	Nombre de prévenus	Nombre de condamnés	Dépassement en pourcentage
RUYIGI	300	794 avec 14 nourrissons	309	485	264,67%
NGOZI	650	1895 avec 22 mineurs et 20 nourrissons	612	1283	291,538%
MUYINGA	300	667 avec 06 nourrissons	174	493	222,33%
MURAMVYA	100	843 avec 09 nourrissons	316	527	843%
BUBANZA	200	482 avec 05 nourrissons	188	294	241%
BURURI	250	466 avec 01 nourrissons	309	157	186,4%
GITEGA	400	1578 avec 15 nourrissons	758	820	394.5%
MPIMBA	800	4914 avec 50 nourrissons	3428	1486	614,25%
RUMONGE	800	1179 avec 05 nourrissons	337	742	147,38%

La population carcérale au 31 décembre 2023 était de **13 693** détenus dont **6739** sont des prévenus tandis que les condamnés sont comptés à **6613**. Parmi cette population carcérale, il y a **128** nourrissons **et 213** mineurs alors que la capacité d'accueil de toutes les prisons est de **4.294** prisonniers ; un taux d'occupation considérablement élevé, atteignant **315,91 %** de la capacité d'accueil.

## VII. **CONCLUSION :**

Les droits des personnes privées de liberté continuent d'être violés au sein des différents établissements pénitentiaires. L'administration pénitentiaire qui normalement est appelée à protéger les prisonniers participe dans la violation de leurs droits. Les détenus poursuivis pour des crimes à caractère politiques sont particulièrement la cible des fidèles du parti au pouvoir qui sont à l'intérieur des prisons pour surveiller et infliger des traitements inhumains à leurs pairs opposants politiques ou supposés.

ACAT-Burundi déplore l'exclusion et le harcèlement continuels à l'endroit des prisonniers politiques comme nous ne cessons pas de le dénoncer.

## VIII. **RECOMMANDATIONS :**

A l'endroit du gouvernement du Burundi :

- D'améliorer les conditions carcérales en prenant des mesures de désengorgement des prisons et de traiter sur le même pied d'égalité tous les prisonniers,
- D'arrêter et de traduire en justice les auteurs des violations des droits de l'homme en général et ceux des détenus en particulier,
- De respecter les droits reconnus par les textes nationaux et internationaux en rapport avec les détenus et surtout le droit à la santé qui est souvent violé, provoquant ainsi l'irréparable,
- Garantir la sécurité des prisonniers vulnérables au moment des transports en commun des prisonniers ;
- Arrêter la collecte des fonds aux prisonniers observée dans la prison de MPIMBA dans l'optique d'avoir des cellules où loger ;
- Respecter le droit à l'alimentation des détenus en évitant les ruptures des stocks des vivres.